

<b>D</b> ( )				
Répart	ition i	nar ca	teant	10

Les valeurs sont valorisées sur la base des derniers cours connus, sous réserve d'opérations ou de dénouement en cours, d'extournes ou d'annulations éventuelles.

La Banque Fiducial peut-être amenée à percevoir au titre de son activité de commercialisation et de distribution de parts ou d'actions d'Organismes de Placements Collectifs une partie des frais de gestion prélevés par la société de gestion. Conformément à l'article 314-76 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, la Banque Fiducial s'engage à vous fournir sur simple demande de votre part, des précisions sur ces rémunérations.

Vous disposez d'un délai de deux mois à partir de la date d'envoi pour vérifier l'exactitude des informations figurant sur le présent relevé. Ces informations s'entendent sauf erreurs ou omissions.

Cet état ne tient pas compte des opérations éventuelles effectuées postérieurement à la date de valorisation. Nous vous rappelons qu'en cas de désaccord persistant avec la Banque FIDUCIAL, vous disposez de la faculté de saisir gratuitement le médiateur de la Banque FIDUCIAL à l'adresse suivante : Monsieur le Médiateur de la Fédération Bancaire Française (FBF) - C.S. 151 - 75422 PARIS CEDEX 09.